

Berne, 20.04.2016

Noëmi Eglin, responsable suppléante du Domaine R&D

Appel d'offres pour le dépôt de demandes de subvention pour les nouveaux programmes doctoraux (HEU)



swissuniversities
Effingerstrasse 15,
3001 Bern
www.swissuniversities.ch

Appel d'offres pour le dépôt de demandes de financement

Programmes doctoraux des hautes écoles universitaires (TP1)

Explications concernant le dépôt des demandes de subvention pour les nouveaux programmes doctoraux

Contenu

1. Objectifs du programme
2. Les grandes lignes du programme
3. PROCEDURE POUR LE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES DOCTORAUX
4. Critères de sélection

1. Objectifs du programme

Le projet « programmes doctoraux des hautes écoles universitaires » a pour objectif d'encourager les hautes écoles universitaires dans le développement de programmes doctoraux. Le programme constitue la suite du programme CUS « programmes doctoraux » (2013-2016) actuellement en cours. Tout comme ce dernier, le projet « programmes doctoraux des hautes écoles universitaires » vise à renforcer la formation doctorale et l'encadrement des doctorantes et doctorants et, de ce fait, leurs perspectives de carrière. Le projet devra permettre la continuation des programmes / activités développés et encouragés dans la période 2013-2016. En même temps, le projet souhaite encourager le développement d'une série de nouveaux programmes doctoraux / activités. Il précise les objectifs du programme CUS actuel de la manière suivante:

- Disciplines sciences humaines et sociales: L'accent du projet « programme doctoraux des hautes écoles universitaires » sera mis en priorité sur ces disciplines. Toutefois, la création d'activités et programmes nouveaux dans d'autres disciplines est également souhaitée;
- Interdisciplinarité: Les programmes et activités financés concernent deux ou plusieurs hautes écoles universitaires (caractère interuniversitaire) ou deux ou plusieurs entités d'une même haute école universitaire (caractère interinstitutionnel);
- Durabilité: Les hautes écoles universitaires reprennent à leur compte, à la fin de la période, les programmes ou activités à succès, en cohérence avec leur stratégie / planification institutionnelle.

Berne, 20.04.2016

Noëmi Eglin, responsable suppléante du Domaine R&D

Appel d'offres pour le dépôt de demandes de subvention pour les nouveaux programmes doctoraux (HEU)

swissuniversities

2. Les grandes lignes du programme

La demande de projet « Programmes doctoraux et développement du troisième cycle » déposée par swissuniversities à l'intention de la Conférence suisse des hautes écoles fin février 2016 définit les bases du projet « programmes doctoraux des hautes écoles universitaires ».

Pour le projet « Programmes doctoraux des hautes écoles universitaires », une somme de 20 Mio. de francs devrait être à disposition sur l'ensemble de la période 2017-2020. Ces moyens seront répartis en deux volets: le premier permettra de continuer les programmes et activités créés dans les années 2012¹/2013-2016 (volet « programmes en cours »), tandis que le second permettra de financer de nouveaux programmes et activités créés à partir de 2017 (volet « programmes nouveaux »). Les moyens seront répartis de manière dégressive sur les quatre années de la période de financement, ce qui permettra aux hautes écoles universitaires de continuer à financer les programmes en cours en début de période et de les reprendre graduellement, tout en créant, en même temps, de nouveaux programmes.

Moyens TP1	2017	2018	2019	2020	Total
Programmes en cours	2'888'650	4'888'650	3'888'650	0	11'665'950
Nouveaux programmes	1'500'000	1'500'000	2'000'000	2'888'650	7'888'650

Exigences:

Tous les programmes / activités (en cours et nouveaux) financés dans le cadre du projet « programmes doctoraux des hautes écoles universitaires »

- se conforment à la position commune des universités suisses sur le doctorat² ;
- se caractérisent notamment par un encadrement structuré qui contribue à la socialisation scientifique des doctorantes et doctorants (communauté, réseautage, offre de cours) ;
- encouragent les collaborations dans le but d'atteindre une taille critique et de favoriser la socialisation des doctorantes et doctorants (au moins 20 doctorantes et doctorants) sous les formes suivantes :
 - collaboration interuniversitaire: participation d'au moins deux hautes écoles universitaires
 - ou
 - collaboration interinstitutionnelle: collaboration d'au moins deux entités (p. ex. facultés ou départements) d'une haute école universitaire. L'activité en question se caractérise par une orientation interdisciplinaire.

Ce que le programme propose de financer:

Les moyens TP1 permettent de financer toutes les activités liées à la création, au développement / renforcement et au fonctionnement de programmes ainsi que d'autres activités structurées d'encouragement des doctorantes et doctorants. La recherche des doctorantes et doctorants (salaires) n'est pas financée dans le cadre de TP1.

¹ 2012 servait d'année de transition entre deux périodes de financement. Les hautes écoles universitaires ont déjà encouragés, en 2012, des activités dans le sens du programme CUS.

² disponible sous:

[http://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/DE/UH/Empfehlungen/L%E2%80%99excellence par la recherche Position commune 17012014.pdf](http://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/DE/UH/Empfehlungen/L%E2%80%99excellence%20par%20la%20recherche%20Position%20commune%2017012014.pdf)

Berne, 20.04.2016

Noëmi Eglin, responsable suppléante du Domaine R&D

Appel d'offres pour le dépôt de demandes de subvention pour les nouveaux programmes doctoraux (HEU)

swissuniversities

Programmes en cours et nouveaux programmes:

La répartition des moyens sera effectuée selon des mécanismes de financement différents pour les deux volets du programme:

- Volet « programmes en cours »: Les moyens du volet « programmes en cours » permettront de continuer les programmes / activités encouragés dans la période 2012/2013-2016 et seront réparties parmi les universités et les EPF sur la base de la clé de répartition établie dans le cadre du programme CUS actuel. Ce sont les universités et les EPF qui sont responsables de la sélection des programmes / activités qu'elles souhaitent financer avec les moyens du programme. Pour le volet des « programmes en cours », un total de près de 12 Mio. de francs est à disposition (2017-2020).
- Volet « nouveaux programmes »: Les moyens du volet « nouveaux programmes » serviront au financement d'activités et de programmes nouveaux, c'est-à-dire nouvellement encouragés dans la période 2017-2020. **Ces moyens seront répartis sur la base de demandes de subvention de la part des hautes écoles universitaires et font l'objet du présent appel d'offres.** Pour le volet des « nouveaux programmes », un total de près de 8 Mio. de francs est à disposition (2017-2020).

3. PROCEDURE POUR LE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES NOUVEAUX PROGRAMMES DOCTORAUX

Les hautes écoles universitaires sont invitées à déposer, à l'intention de swissuniversities, une demande de financement pour les nouveaux programmes doctoraux qu'elles souhaitent financer avec les moyens du volet « nouveaux programmes » pour la période 2017-2020. A noter qu'il n'est pas prévu de lancer d'autres appels d'offres, le présent appel d'offres restera donc le seul pour l'ensemble de la période 2017-2020.

Le terme « nouveau » implique que les programmes / activités en question ne sont pas financés par d'autres sources (p. ex. dans le cadre du programme CUS actuel, par des fonds universitaires, etc.). Il est toutefois possible de demander dans le cadre du volet « nouveaux programmes » un financement pour l'élargissement de programmes / activités actuellement en cours (p. ex. coopération nouvelle, élargissement ou consolidation d'activités ponctuelles).

3.1 Les demandes de financement: exigences formelles et de contenu

Forme	La demande est envoyée de manière électronique sous forme d'un seul document PDF.
Langue	La demande peut être déposée en français, allemand ou anglais.
Contenu	La demande contient les éléments suivants : <ol style="list-style-type: none">1. Une introduction (max. 2 pages) décrivant le contexte / la stratégie de la haute école universitaire en matière de formation doctorale, contenant :<ul style="list-style-type: none">• des indications par rapport à la durabilité (planification prévue au terme du financement du SEFRI³)

³ Des informations plus détaillées seront relevées deux ans avant l'échéance de la période de financement 2017-2020 dans le cadre du reporting.

Berne, 20.04.2016

Noëmi Eglin, responsable suppléante du Domaine R&D

Appel d'offres pour le dépôt de demandes de subvention pour les nouveaux programmes doctoraux (HEU)

swissuniversities

-
- une priorisation des programmes / activités proposées par la haute école universitaire
 - les coordonnées de la personne de contact (au niveau central, non pas au niveau des programmes individuels)
2. Un bref descriptif pour chaque programme ou activité (1 page par programme / activité) permettant de juger de son adéquation aux critères de sélection (voir le chap. 4) et contenant notamment:
- la thématique, les activités prévues, une estimation du nombre de doctorantes et doctorants prenant part à l'activité, l'ancrage institutionnel, les universités partenaires et les réseaux impliqués,
 - l'année de démarrage,
 - un budget détaillé pour toute la durée du programme / de l'activité, y compris les moyens propres selon les exigences du SEFRI.⁴

Envoi La demande est à soumettre, jusqu'au 15 septembre 2016, à l'adresse email suivante : noemi.eglin@swissuniversities.ch

3.2 Responsabilités et calendrier

La sélection des programmes / activités qui seront financés avec les moyens du TP1 sera effectuée par les rectrices, recteurs et présidentes, présidents des hautes écoles universitaires (Chambre HEU de swissuniversities)

- sur la base des critères formels et de structure (voir ci-dessous),
- sur la base du budget à disposition,
- en assurant un certain équilibre entre les différents profils d'institutions (p. ex. hautes écoles universitaires petites ou grandes).

Les décisions de la Chambre HEU seront soutenues par une appréciation préliminaire effectuée par un groupe de travail, mandatée par la Chambre, afin d'établir une vue d'ensemble des demandes déposées ainsi qu'une analyse de la conformité des demandes aux critères de sélection.

La qualité des programmes / activités pour lesquels les hautes écoles universitaires sollicitent un financement est assurée par ces hautes écoles elles-mêmes.

⁴ Explication du SEFRI concernant les moyens propres: Les hautes écoles ou les autres institutions partenaires apportent une contribution propre minimale s'élevant à 50 % du coût total du projet. La moitié au moins devra être apportée en «real money». L'autre moitié pourra être fournie en «virtual money».

- **Real money:** englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet (description de poste, contrat de travail, convention) et externes qui participent au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.
- **Virtual money:** englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).

Berne, 20.04.2016

Noëmi Eglin, responsable suppléante du Domaine R&D

Appel d'offres pour le dépôt de demandes de subvention pour les nouveaux programmes doctoraux (HEU)

swissuniversities

15 sept. 2016	dépôt des demandes de subvention auprès du secrétariat général de swissuniversities	hautes écoles universitaires
octobre 2016	traitement des demandes et préparation de la sélection	groupe de travail de la Chambre HEU de swissuniversities
10./11. nov. 2016	décisions communication aux hautes écoles universitaires concernées	Chambre HEU de swissuniversities Secrétariat général de swissuniversities
à partir de janvier 2017	début des nouveaux programmes/ activités	
printemps 2018	Etat des lieux et conclusions en vue des travaux futurs	Chambre HEU de swissuniversities

4. Critères de sélection

1. **Projet solide:** Le programme / l'activité en question affiche une taille critique et se base sur un réseau adéquat (programme interdisciplinaire, programme concernant plusieurs départements ou instituts).
2. **Engagement de la haute école universitaire concernée** (des hautes écoles universitaires concernées): celle-ci soutient (celles-ci soutiennent) le programme / l'activité en terme de moyens propres et offre (offrent) des perspectives pour sa reprise au terme du financement par le biais du programme TP1.
3. **Plus-value :** Programme en sciences humaines et sociales
4. **Plus-value:** Programme / activité impliquant plusieurs hautes écoles universitaires.

Contact

Noëmi Eglin-Chappuis, responsable suppléante du Domaine R&D von swissuniversities, noemi.eglin@swissuniversities.ch, Tel. +41 31 335 07 37